



COMMUNE DE CHANTERELLE

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2020 a été voté le 7 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Produits, services, domaine et ventes diverses : 48 612 €
- Impôts et taxes : 67 335 €
- Dotations : 86 690 €
- Loyers divers : 13 000 €

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 215 637 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités et les charges y afférentes (assurances, charges sociales), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de fournitures diverses (techniques et administratives), les prestations de services extérieurs, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts

Les charges du personnel représentent 32 864 €

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 167 142 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux 50 363 € prévision 2021

Les dotations versées par l'Etat : 86 690 € prévision 2021 (85 038 € en 2020)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2021 (prévision) : 82 500 € ; 2020 : 54 200 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	98 926,00	Excédent brut reporté	63 505,15
Dépenses de personnel	32 864,00	Recettes des services	48 612,00
Autres dépenses de gestion courante	22 555,00	Impôts et taxes	67 335,00
Dépenses financières	747,00	Dotations et participations	86 690,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	13 000,00
Autres dépenses	12 797,00	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	188,15	Recettes financières	
Total dépenses réelles	168 077,15	Dégrèvement	1 975,00
Amortissements	8 040,00	Total recettes réelles	217 612,00
Virement à la section d'investissement	105 000,00	Produits	
Total général	281 117,15	Total général	281 117,15

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :
concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti : 36,28 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 40,68 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 50 363 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 86 690 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	34 180,73	Virement de la section de fonctionnement	105 000,00
Remboursement d'emprunts	14 000,00	FCTVA	37 474,00
Patrimoine immobilier	0,00	Excédent capitalisé	34 180,73
Salle polyvalente	0,00	FCS Route de Parpaleix	12 000,00
Travaux voirie	80 000,00	Subvention Région	5 900,00
Achat matériel	1 000,00	Amortissements	8 040,00
Bâtiments communaux	25 000,00		
AEP	48 400,00		
Dépenses imprévues	14,00		
Restes à réaliser	0,00		
Total général	202 594,73	Total général	202 594,73

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Réseau AEP

- Travaux de voirie (2^{ème} tranche Route de Parpaleix)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 0,00 €
- de la Région : 5 900,00 €
- du Département : 12 000,00 €
- Autres :

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2020 : 0,00 €
nouveaux crédits : 281 117,15 €
TOTAL : 281 117,15 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 63 505,15 €
nouveaux crédits : 217 612,00 €
TOTAL : 281 117,15 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2020 : 34 180,73 €
nouveaux crédits : 168 414,00 €
TOTAL : 202 594,73 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 0,00 €
nouveaux crédits : 202 594,73 €
TOTAL : 202 594,73 €

c) Etat de la dette

DATE FIN	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT	AMORT	INTERETS
09/07/2024	70 000,00	26 250,00	7 000,00	414,14
01/12/2029	70 000,00	63 000,00	7 000,00	332,06